

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur l'option d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste cette option d'investissement et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés et de vous aider à le comparer à d'autres options d'investissement.

Option d'investissement :

Nom de l'option d'investissement :	FAS EMPRUNT 07- 2034	Assureur :	BPCE Life
Site web :	www.life.groupebpce.com	Dernière mise à jour :	le 21/05/2024

Vous êtes sur le point d'acheter une option d'investissement qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste cette option d'investissement?

Type

FAS (Fonds d'Assurance Spécialisé)

Objectifs

Dans une optique à long terme (10 ans), le Fonds d'Assurance Spécialisé sera investi dans l'Emprunt JUILLET 2034 Remboursable par anticipation (ISIN : FR001400P6U1), à savoir une obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie, émise sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 9 juin 2023 par l'Autorité des Marchés Financiers sous le visa n° 23-210 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 08/06/2024. A cette date, un nouveau Prospectus de Base, visé par l'AMF, lui sera substitué et sera applicable au moment de l'émission des obligations le 24/07/2024.

L'Emprunt JUILLET 2034 est un support en unités de compte « temporaire » référencée au sein des contrats d'assurance vie ou de capitalisation assurés par BPCE Life. Ce support en unités de compte se caractérise par une période de commercialisation limitée et une durée d'investissement de 10 ans. Les intérêts seront versés au terme ou lors du remboursement anticipé à la discrétion de l'émetteur et sont fixés à 4,40% par année écoulée.

L'obligation représentée par l'Emprunt JUILLET 2034 Remboursable par anticipation est émise le 24/07/2024.

Cet investissement a vocation à être conservé durant toute la durée de vie de l'Emprunt, à savoir 10 années à compter de la date d'émission. Le risque de fluctuation de la valeur du portefeuille est moyen et le risque de perte en capital est faible, à l'échéance. Toute sortie avant la date d'échéance peut entraîner un gain ou une perte de tout ou partie du capital investi non mesurable à priori.

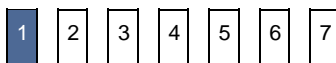
Investisseurs de détail visés

Souscripteurs d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation auprès de BPCE Life déclarant une fortune en valeurs mobilière nette de dettes de toute nature de 250.000€. Le montant investi au sein du Fonds d'Assurance Spécialisé devra être égal ou supérieur à 125.000€.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque

Risque le plus faible



Risque le plus élevé

L'indicateur de risque ci-dessus part de l'hypothèse que vous conservez l'option d'investissement 10 ans, à partir de la date d'émission, soit jusqu'au 24/07/2034.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de cette option d'investissement par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que cette option d'investissement enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé cette option d'investissement dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de l'option d'investissement se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de BPCE Life à vous payer en soit affectée.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section "Que se passe-t-il si BPCE Life n'est pas en mesure d'effectuer les versements?"). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Période de détention recommandée : 10 ans Exemple d'investissement : 10 000 euros		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Scénario de tensions (le produit est résilié après 10 années)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 044 €	11 790€	14 400€
	Rendement annuel moyen	0,44%	3,35%	3,71%
Scénario défavorable (le produit est résilié après 5 années)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 220 €		12 200 €*
	Rendement annuel moyen	2,21%		4,05%*
Scénario intermédiaire (le produit est résilié après 5 années)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 491 €		12 200 €*
	Rendement annuel moyen	4,92%		4,05%*
Scénario favorable (le produit est résilié après 5 années)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 157 €		12 200 €*
	Rendement annuel moyen	11,58%		4,05%*

* Dans ce scénario, le produit a été remboursé par anticipation, au terme spécifié dans le scénario. Les résultats affichés dans la colonne la plus à droite représentent la valeur et le rendement lors de l'appel anticipé, sans réinvestir les paiements.

Le tableau ci-dessus montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000€.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres options d'investissement.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'option d'investissement.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts de l'option d'investissement elle-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si BPCE Life n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Votre investissement est exposé au risque de défaut de BPCE Life ainsi que pour les liquidités au risque de défaut de la banque dépositaire des actifs sous-jacents à votre contrat d'assurance. Ces pertes ne sont pas couvertes par un système d'indemnisation. Cependant, la réglementation luxembourgeoise offre un système de protection des investisseurs caractérisé par les facteurs suivants. Les actifs liés aux contrats d'assurance-vie sont déposés auprès d'une banque dépositaire préalablement approuvée par le Commissariat aux Assurances. L'ensemble des actifs représentatifs déposés fait l'objet d'un patrimoine distinct géré séparément des actifs propres de l'assureur. En cas de défaut de ce dernier, les investisseurs disposent collectivement d'une créance privilégiée de premier rang sur ce patrimoine séparé qui leur permettra de récupérer en priorité les créances relatives à l'exécution de leurs contrats d'assurance.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés à l'option d'investissement elle-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000€. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend cette option d'investissement ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Période de détention recommandée : 10 ans Exemple d'investissement : 10 000 euros	Si vous sortez après		
	1 an	5 ans	10 ans
Coûts totaux	0€	0€	0€
Réduction du rendement par an	0%	0%	0%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Les lignes présentant les coûts accessoires, indiquant 0,00%, sont sans objet concernant la présente option d'investissement.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,00%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez payer ; il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,00%	L'incidence des coûts encourus lors des achats/ventes des investissements sous-jacents à l'option d'investissement.
	Autres coûts récurrents	0,60%	L'incidence des coûts prélevés chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions d'intéressement	0,00%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Frais de performance	0,00%	L'incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Délai de réflexion/rétractation : il n'existe pas de délai de réflexion ou de renonciation concernant l'investissement effectué sur ce produit d'investissement.

Durée de détention recommandée : DIX ans à compter de la date d'émission.

Conséquences potentielles d'une sortie du capital avant le terme : un gain ou une perte en capital en fonction de l'évolution du marché.

Comment introduire une réclamation ?

Vous pouvez vous adresser soit à votre interlocuteur habituel dans votre établissement bancaire du groupe BPCE dont vous êtes le client, soit directement à BPCE Life – A l'attention du service relation clients, commercial ou juridique (en fonction de l'objet de sa demande) 51, avenue JF Kennedy 1855 Luxembourg, LUXEMBOURG et auprès de l'adresse email : RelationClients@bpce.lu .

Si malgré ses efforts, vous n'étiez pas satisfait de la réponse de BPCE Life, vous pouvez demander un avis au médiateur de l'assurance par une demande adressée à Médiation de l'assurance – Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances (A.C.A.), B.P. 448, 2014 Luxembourg, Luxembourg et l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs (U.L.C.), 55 rue des Bruyères, 1274 Howald, LUXEMBOURG.

Le site internet <http://www.aca.lu/> précise les modalités d'intervention du Médiateur en Assurances.

Autres informations pertinentes

Nous vous rappelons que le présent document est régulièrement mis à jour et que vous trouverez la dernière version en ligne sur le site internet <https://priips.life.groupebpce.com>.

Pour toute information, veuillez contacter nos services.